

Séminaire Chaire ACPR : Stress-tests climatiques, prêts bancaires et transition vers une économie bas carbone.



Dans le cadre des séminaires mensuels de sa Chaire sur le risque systémique, l'ACPR a accueilli le mercredi 13 novembre 2024 Klaus Schaeck (Université de Bristol) qui a présenté un papier sur l'impact de l'exercice pilote climatique ACPR 2020 sur les conditions de prêts bancaires (taux et volumes) aux entreprises « brunes ».

Le but de ce papier est de comprendre si les efforts du régulateur en vue de contrer le changement climatique ont eu un impact sur les conditions de prêts bancaires aux entreprises et sur leur transition vers une économie bas carbone.

En combinant les informations de l'exercice pilote climatique ACPR 2020 avec les données sur les émissions des emprunteurs, ce travail montre d'abord que les banques qui participent à l'exercice augmentent leurs prêts aux entreprises les plus polluantes (« brunes »), tout en facturant simultanément des taux d'intérêt plus élevés afin de prendre en considération cette nouvelle source de risque. Deuxièmement, les banques participantes collectent de nouvelles informations sur les risques climatiques et augmentent les prêts destinés à financer des projets « verts » (comme l'investissement dans l'éolien, ou dans la production de panneaux solaires). Troisièmement, l'obtention d'un crédit auprès d'une banque participant au stress test facilite les efforts des emprunteurs pour améliorer leurs performances environnementales. Les résultats proposés établissent un lien jusqu'ici non documenté entre la supervision bancaire et la transition vers un bilan bas carbone.

Les questions et commentaires de l'auditoire ont porté sur : a) la méthodologie adoptée pour départager les entreprises polluantes et non-polluantes, avec une suggestion de considérer le secteur économique d'appartenance; b) les incitations des banques participant au stress test; c) le type de banques (SI vs LSI) qui participent au stress test et la distinction entre groupe de traitement et groupe de contrôle; d) la sensibilité des résultats selon qu'on considère les émissions (de CO2) normalisées (ou non) par la taille de l'entreprise.

Pour mémoire, les séminaires de la Chaire ACPR ont lieu en principe tous les premiers mercredis du mois et sont ouverts aussi bien au personnel de la Banque de France et de l'ACPR qu'à des participants extérieurs. En janvier 2025, nous recevrons Anastasia Kartasheva (Université de St. Gallen) qui présentera l'article « The Credit Suisse CoCo Wipeout : Facts, Misperceptions, and Lessons from Financial Regulation ».